



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 29

Question écrite n° 40903

## Texte de la question

M. Charles Baur attire l'attention de M. le ministre délégué au budget sur les conditions d'indemnisation des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la future autoroute A 29 Amiens-Saint-Quentin. Les organisations professionnelles agricoles de la Somme ont conclu un protocole particulier, destiné à permettre l'indemnisation des propriétaires et exploitants touchés par les procédures d'expropriation nécessaires à la réalisation de la future A 29. Il semblerait que les négociations entre les organisations professionnelles agricoles de l'Aisne et les services fiscaux de l'Aisne soient bloquées parce que ces derniers refusent de discuter d'un protocole particulier à l'A 29. Les caractéristiques des terres traversées par l'A 29 dans la Somme et dans l'Aisne étant similaires, il semblerait judicieux qu'un protocole identique soit adopté pour les deux départements. Dans ces conditions, il souhaiterait savoir s'il est disposé à donner des consignes précises pour que puissent être reprises les négociations aujourd'hui interrompues.

## Texte de la réponse

Les négociations destinées à préciser les bases d'indemnisation susceptibles de réparer le préjudice subi par les propriétaires et exploitants agricoles touchés par les emprises nécessaires à la construction de l'autoroute A 29 dans le département de l'Aisne ont débuté au cours du premier trimestre de l'année 1996. Depuis cette date, elles n'ont jamais été interrompues. Le directeur des services fiscaux du département a adressé, au cours du mois de juillet, aux organisations professionnelles agricoles représentatives des propositions tendant à la rédaction d'un protocole particulier reprenant les principes d'indemnisation déjà mis en œuvre dans le département de la Somme. La chambre d'agriculture de l'Aisne vient de transmettre ses observations. Les négociations en cours devraient permettre la conclusion d'un accord dans des délais compatibles avec le calendrier des travaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Baur Charles](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40903

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juillet 1996, page 3752

**Réponse publiée le :** 16 septembre 1996, page 4922